



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'université des Antilles)	Procuration à Bruno HARAL
Suzy DUFLO (Pr)	Présente en visioconférence
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Procuration à Elisabeth ODACRE
Brigitte FACORAT-GASPARD (MCF)	Procuration à Noah ALEXIS
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent en visioconférence
Étudiants	
Ludivine LASSERRE	Suppléée par Alysée GENDREY
Noah ALEXIS	Présent
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Procuration à Gladys DEBS
Gladys DEBS	Présente en visioconférence
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Excusé
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Excusée
Carole BERTHOD (Représentante de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présente en visioconférence
Membres de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'université des Antilles)	Excusée
Personnel du pôle universitaire	
Emma SAINT-CLAIR (Responsable administrative et financière adjointe du pôle Guadeloupe)	Présente

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 11h05.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Nombre
Présents	9
Procurations	4
Absents	2
Total	15

L'ordre du jour est établi comme suit :

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 06 novembre 2025

B. Affaires institutionnelles

1. Demandes d'ouverture de diplômes
2. Conventions
3. Demandes d'agrément des associations étudiantes du pôle Guadeloupe

C. Affaires financières

1. FSDIE volet associatif et volet aide sociale
2. Tarifs modifiés de la formation continue
3. Budget initial 2026 du pôle Guadeloupe

D. Affaires ressources humaines

1. Campagne ATER au titre de l'année universitaire 2026/2027

E. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe introduit le conseil via des propos liminaires. Elle demande aux membres du conseil de Pôle s'il y a des questions diverses.

Monsieur AUDEBERT pose deux questions diverses. Il souhaite tout d'abord connaître le lieu où se tiendront les prochains conseils de pôle, compte tenu des travaux prévus dans la salle du conseil et demande s'il serait possible de préciser dans les comptes rendus les membres participant en présentiel et ceux participant en visioconférence.

Madame Romana pose une question relative à la gestion de l'eau.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 06 novembre 2025

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande s'il y a des questions.

Elle précise que sur la première page du relevé de décisions, il est mentionné le nombre de membres présents au conseil et s'ils sont en visioconférence.

Monsieur AUDEBERT dit qu'il fait mention du tableau récapitulatif en page 2.

Il ajoute également qu'en page 7, la première remarque est incompréhensible en l'état. La formulation actuelle est la suivante : « on pouvait se réjouir de la présence de l'ensemble des pièces requises soient désormais présentes désormais. » Il propose de la modifier et suggère la formulation suivante : « on pouvait se réjouir désormais que l'ensemble des pièces requises soient présentes désormais ».

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe précise que la formulation actuelle correspond aux propos tels qu'ils ont été dits et enregistrés. Elle indique néanmoins que la phrase sera complétée par la formulation suivante : « On pouvait se réjouir que l'ensemble des pièces requises soient désormais présentes. »

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions du conseil de Pôle du jeudi 06 novembre 2025.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	13
	Abstention (s)	0
	Contre	1
	Pour	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

Le relevé de décisions du conseil de pôle du jeudi 06 novembre 2025 est approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires institutionnelles

1. Ouverture de diplôme

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente les 4 demandes d'ouverture de diplôme du BFCA.

Madame ROMANA demande s'il s'agit bien d'un renouvellement pour le DUCA (Diplôme Universitaire de Création d'Activité Entrepreneur Très Petites Entreprises).

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe répond par l'affirmative.

Madame ROMANA dit que si c'est le cas, un bilan devrait être présenté. Or, sauf erreur de sa part, elle ne pas l'a pas vu.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique qu'à plusieurs reprises, lors des conseils de pôle, des informations relatives à l'actualité de la formation ont été présentées, notamment concernant la remise des diplômes. Elle communique également les effectifs ainsi que le taux de réussite pour l'année 2024-2025 de cette formation. Le bilan de cette formation est positif. Elle précise enfin que la Mission locale a décidé de renouveler son engagement et qu'une subvention est versée à l'établissement.

Madame ROMANA indique qu'il serait souhaitable que ces informations figurent directement dans les documents.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les demandes d'ouverture de diplômes.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Les demandes d'ouverture de diplôme sont approuvées à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

Madame ODACRE informe que ces informations figurent déjà dans un tableau récapitulatif qui mentionne l'effectif, le nombre de personnes présentes à l'examen ainsi que le taux de réussite.

2. Conventions

Madame SAINT-CLAIR présente le tableau récapitulatif comportant six conventions. Elle précise que la convention conclue entre la Faculté Roger Toumson et la ville du Moule est présentée en régularisation car la ville du Moule avait urgemment besoin de ce document signé pour clôturer les dépenses engagées dans le cadre de la venue du professeur Blanco.

Madame la Vice-Présidente du pôle Guadeloupe demande s'il y a des questions concernant le tableau des conventions.

Madame ROMANA demande si l'INSPE utilise le gymnase au premier semestre. Elle précise que cette situation de convention peut poser problème car les conventions ne sont pas toujours signées en début d'année, ce qui peut pénaliser les étudiants de l'UFR SEN notamment ceux de la formation ingénieur qui ne peuvent pas utiliser le gymnase. Elle demande s'il serait possible de mettre en place des conventions pluriannuelles.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe précise que la convention relative au gymnase, signée avec l'UFR STAPS et le SUAPS, est établie pour une durée de trois ans. Elle ajoute que des démarches seront engagées afin de déterminer les modalités de poursuite de cette convention afin que les étudiants puissent bénéficier des installations à la rentrée 2028. Elle indique que l'INSPE souhaite pouvoir utiliser aussi le gymnase, cependant cela n'était pas convenu en amont. C'est la raison pour laquelle une convention est soumise au vote.

Elle précise également que le pôle Guadeloupe est en lien avec le Conseil départemental ainsi qu'avec l'association gestionnaire du gymnase de Fouillole. Enfin, elle demande si la pratique sportive des étudiants des formations d'ingénieurs est intégrée dans la maquette de formation. En ce sens, il faudrait prendre l'attache de la direction de l'UFR SEN afin d'exprimer le besoin.

Madame ROMANA répond par l'affirmative.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Le tableau des conventions est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

3. Demandes d'agrément des associations étudiantes du pôle Guadeloupe

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente les 3 demandes d'agrément des associations étudiantes du pôle Guadeloupe : le Bureau des Apprentis de la MIAGE, Karib'Ortho et Impact Social Etudiant Carrières Sociales (ISECS).

Elle demande s'il y a des questions.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur demandes d'agrément des associations étudiantes du pôle Guadeloupe.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Les demandes d'agrément des associations étudiantes du pôle Guadeloupe sont approuvées à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

C. Affaires financières

1. FSDIE volet associatif et volet aide sociale

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions de la commission FSDIE – volet associatif, voté en CFVU le 07 janvier 2026, ainsi que les relevés de décisions de la commission FSDIE – volet aides sociales, votés lors des CFVU des 07 et 13 janvier 2026.

Elle précise qu'une seconde commission FSDIE et une seconde CFVU ont été organisées car certains dossiers étaient initialement incomplets. La tenue de ces deux commissions vise à permettre aux étudiants concernés de percevoir leurs aides dans les meilleurs délais.

Madame ROMANA indique que des refus ont été prononcés concernant les projets des associations EIG et Themix car ils relevaient davantage des prérogatives de l'établissement. Elle souligne que de nombreux échanges ont eu lieu entre le pôle Guadeloupe et les associations étudiantes via le dispositif mis en place par le pôle. Toutefois, elle estime qu'il est dommage que ces projets aboutissent finalement à un refus et considère que ces situations pourraient être anticipées.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique qu'elle a été informée de ces échanges mais qu'elle n'a pas pu assister à la commission concernée. Elle précise que pour ces deux projets, il

s'agissait principalement de promotion de la formation, ce qui a conduit à demander aux étudiants de reformuler leurs propositions pour la prochaine commission FSDIE. Elle souligne que ces échanges visent précisément à permettre que la majorité des projets puissent être acceptés et que les fonds soient utilisés dans l'intérêt des étudiants.

Madame ROMANA répond que, pour le projet Cpas1option, il ne s'agit pas de promotion de la formation mais plutôt d'un problème de formulation du projet, qui aurait pu être corrigé avant qu'un refus ne soit prononcé.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique que les associations étudiantes seront accompagnées lors de la prochaine campagne FSDIE.

Elle demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer concernant le relevé de décisions de la commission FSDIE volet associatif et les relevés de décisions de la commission FSDIE volet aides sociales.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Le relevé de décisions de la commission FSDIE volet associatif et les relevés de décisions de la commission FSDIE volet aides sociales du 07 et du 13 janvier 2026 sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

2. Tarifs modifiés de la formation continue

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente le tableau des tarifs modifiés de la formation continue. Elle rappelle que les tarifs avaient déjà été votés précédemment en conseil de pôle puis en conseil d'administration. Toutefois, compte tenu de l'ouverture du DUCA et du diplôme universitaire initiation à l'intelligence artificielle appliquée aux métiers, il est nécessaire de soumettre ces nouveaux tarifs au vote. Les droits d'inscription ont également été actualisés et une correction a été apportée sur la reprise d'études en formation d'ingénieur.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Les tarifs modifiés de la formation continue sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

3. Budget initial 2026 du pôle Guadeloupe

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente les trois tableaux du budget initial prévisionnel 2026 du pôle Guadeloupe.

Monsieur AUDEBERT remercie tout d'abord pour la présentation qui a permis d'explicitier chaque poste de dépenses et de recettes.

Il dit être dubitatif, notamment concernant l'absence, selon lui, d'identification d'une véritable politique budgétaire. Il souligne qu'il s'agit d'un budget de près de quatre millions d'euros, ce qu'il considère comme un montant conséquent et regrette l'absence d'axes clairs d'articulation et de lisibilité de la politique budgétaire.

Il indique également être toujours surpris par la rubrique des dépenses prévisionnelles, qu'il estime insuffisamment détaillée. Il suggère, à titre d'exemple, que certaines lignes, telles que les frais de bouche, soient davantage explicités.

S'agissant de la convention avec le Conseil départemental, il souhaiterait savoir plus précisément ce qu'elle recouvre et suggère de rappeler les domaines des dépenses.

Concernant les recettes, il indique avoir compris que la convention avec le CROUS n'avait pas été signée l'an dernier, alors même qu'elle figurait au budget. Il estime que cette situation peut interroger au regard du principe de sincérité budgétaire et considère que cela vient conforter la position de vote contre qu'il avait exprimée l'année précédente.

Il demande également si les recettes attendues au titre de la convention avec le CROUS sont cette fois-ci certaines, rappelant que les recettes inscrites au budget doivent, en principe, être certaines.

Enfin, il regrette que seuls 500 000 euros soient ventilés vers les composantes sur les quatre millions d'euros du budget global, soit environ un huitième de la dotation. Il s'étonne de ce montant qu'il juge faible au regard du budget total alloué au pôle, d'autant plus que celui-ci est en augmentation. Il reconnaît que la ventilation vers les composantes a augmenté mais estime que cette hausse demeure insuffisante au regard des besoins.

Monsieur HARAL, en sa qualité de directeur de la Direction du patrimoine et de l'immobilier informe que l'établissement a recruté un manager énergie, arrivé le 05 janvier 2026, dont la mission est d'accompagner les pôles, notamment dans les échanges avec EDF, afin d'optimiser les tarifs appliqués ainsi que les abonnements souscrits, l'établissement estimant être actuellement en deçà des conditions les plus avantageuses. Il annonce qu'une présentation sera prochainement faite au pôle Guadeloupe, l'énergie électrique constituant le deuxième poste de dépense le plus élevé du pôle Guadeloupe.

Il ajoute que l'objectif est également de faire en sorte que les investissements photovoltaïques réalisés au cours des trois dernières années portent leurs fruits, ce qui devrait permettre de réduire la charge supportée par le pôle Guadeloupe sur ce poste de dépense.

Madame ROMANA rejoint Monsieur AUDEBERT sur le fait que la part ventilée aux UFR est faible, sauf à considérer qu'elle correspond aux besoins réellement exprimés par les composantes. Elle souhaiterait que les administrateurs du conseil de pôle puissent disposer des besoins des composantes pour pouvoir mieux se positionner lors du vote du budget. Elle relève par ailleurs que le budget est voté chaque année sans qu'un retour permette de savoir a posteriori s'il a été suffisant. Enfin, elle demande si les membres du conseil de pôle pourraient disposer du bilan du budget de l'année précédente.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe répond tout d'abord aux questions de Monsieur AUDEBERT. S'agissant de l'absence de politique budgétaire, elle estime que celle-ci est au contraire clairement définie, dans la mesure où, depuis plusieurs années, les membres disposent du détail du budget. Elle indique que le pôle désormais est en capacité d'anticiper les dépenses et de réaliser les réparations nécessaires sur les campus. Elle rappelle par ailleurs qu'il s'agit d'un budget prévisionnel ainsi, si le versement de la convention avec le CROUS intervient, le pôle pourra engager l'ensemble des dépenses prévues. Dans le cas contraire, certaines dépenses ne pourront pas être réalisées. Elle

précise enfin que les dépenses sont engagées en fonction des recettes effectivement perçues.

S'agissant de la convention avec le Conseil départemental, elle indique qu'il suffit de se référer au document. Elle dit que Monsieur AUDEBERT était présent lors de sa validation en conseil d'administration et le budget y est fléché. Le pôle Guadeloupe assure désormais la mise en œuvre de cette convention, notamment à travers les campagnes de mobilité et les remises d'ordinateurs. Les éléments relatifs à cette convention sont donc établis et le pôle doit fournir un bilan financier au Conseil départemental dont le détail est précisé dans la convention.

Elle ajoute que la convention avec le CROUS est déjà rédigée. Une nouvelle directrice du CROUS a pris ses fonctions et la DGS suit le dossier. Le pôle est actuellement en entretien avec le CROUS. Le montant de 100 000 euros et non un million d'euros comme mentionné par Monsieur AUDEBERT en conseil d'administration, est justifié par l'installation de sous-compteurs permettant de connaître précisément la consommation des fluides du CROUS. Elle informe avoir déjà rencontré la nouvelle directrice du CROUS avec la DGS de l'université des Antilles et que les échanges se poursuivent afin de parvenir à la signature de la convention.

S'agissant du montant alloué aux composantes, elle indique que des dialogues de gestion sont régulièrement menés avec les doyens et les RAF. Des tableaux sont établis en fonction des besoins et des projets des composantes. À titre d'exemple, pour l'UFR SJE, la subvention pour charge de service public a été augmentée suite à la présentation d'un projet spécifique. Elle précise que les composantes fonctionnent de manière autonome et peuvent solliciter le pôle en cas de besoin particulier. À ce jour, aucune composante n'a signalé que le budget alloué était insuffisant. Par ailleurs, des dialogues de gestion sont également conduits avec le Directeur des affaires financières concernant le budget global du pôle.

Concernant les dépenses prévisionnelles, Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe souligne qu'il est impossible d'être exhaustif. De nombreuses dépenses sont déjà détaillées mais certaines dépenses ponctuelles doivent être prévues, telles que des opérations de décontamination, de dératisation ou l'installation de déshumidificateurs. D'autres dépenses ne peuvent être anticipées telle que la panne d'une des pompes d'une citerne. Elle précise que ces réalisations sont mises en œuvre au niveau du pôle Guadeloupe grâce à la politique budgétaire menée et que les montants alloués sont réfléchis et justifiés.

Madame SAINT-CLAIR précise que le budget rectificatif permet d'ajuster le budget en fonction des besoins. Elle ajoute qu'en tant qu'ancienne RAF de composante, elle peut assurer que si un projet survient en cours d'année et n'a donc pas pu être présenté lors du dialogue budgétaire, le pôle reste disponible pour accompagner les composantes tout au long de l'année. Elle dit qu'en général le budget alloué est suffisant.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe rappelle qu'auparavant, l'université bénéficiait d'une mauvaise réputation auprès de certains fournisseurs en raison d'impayés. Elle souligne qu'aujourd'hui, les retours des fournisseurs sont positifs, ceux-ci remerciant et félicitant l'université, les paiements étant effectués en temps et en heure.

Monsieur HARAL rappelle qu'auparavant, certaines composantes effectuaient des achats de matériel parfois non justifiés et sans consultation préalable des services compétents. Il a été nécessaire de rationaliser ces pratiques, le pôle devant garantir la sécurité et le bon fonctionnement du campus. Il précise que le rôle des composantes est d'assurer la pédagogie et non de réaliser des dépenses qui sortiraient de leur périmètre. Il rappelle également que le budget rectificatif permet d'ajuster le budget initial si nécessaire. Il ajoute que, dans ce contexte, le fait que le budget global des composantes représente 13 % du budget total n'est pas pénalisant, l'objectif principal étant d'assurer le fonctionnement global des campus.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe rappelle qu'auparavant, certaines dépenses, comme l'achat de fournitures d'entretien (papier toilette, etc.) dans le cadre du marché d'entretien par exemple, étaient à la charge des composantes. Elle précise que ce n'est plus le cas, ces fournitures étant désormais incluses dans le marché, ce qui permet un meilleur suivi et une rationalisation des dépenses.

Monsieur AUDEBERT compare les exercices sur deux ans et constate qu'il y a deux ans, le budget global était inférieur et les composantes disposaient de 600 000 euros, tandis qu'aujourd'hui le budget global du pôle a augmenté de manière substantielle mais que les composantes disposent d'un budget inférieur. Selon lui, cela justifie une réflexion sur la ventilation des crédits aux composantes. S'agissant des dépenses prévisionnelles, il maintient qu'il s'agit d'un poste fourre-tout et souhaiterait, si possible, que ces dépenses soient reclassées dans d'autres catégories afin que le montant de ce poste soit réduit car il constate qu'il augmente d'année en année. Enfin, concernant les recettes, il considère que la convention inscrite au budget 2025 contredit le principe de sincérité budgétaire.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande à Monsieur AUDEBERT s'il a reçu des retours de la part des composantes signalant que le budget alloué serait insuffisant.

Monsieur AUDEBERT indique qu'il ne peut pas encore avoir de retour des composantes, le budget devant être alloué dans les jours à venir. S'agissant de l'exercice précédent, il précise avoir entendu que certaines composantes avaient formulé des demandes complémentaires à leur dotation initiale.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe s'étonne que la direction des composantes ne remonte pas ces informations au pôle alors que Monsieur AUDEBERT aurait eu des retours. Elle rappelle que des dialogues de gestion sont régulièrement menés et que le pôle est en lien constant avec les composantes et leur direction. Ces dialogues permettent, par exemple, d'ajuster la ventilation d'une année à l'autre, comme pour l'UFR STAPS, en raison de l'augmentation des prix de location de certaines installations sportives.

Concernant les dépenses prévisionnelles, elle précise qu'il s'agit de postes pour lesquels les devis ne sont pas encore tous finalisés mais dont le montant peut être estimé. À titre d'exemple, pour les opérations de décontamination, les devis n'étaient pas disponibles lors de l'établissement du budget, aujourd'hui, ils le sont et s'élèvent à 50 000 euros. Si par exemple, 18 000 euros avaient été prévus pour cette dépense, la prestation sera réalisée à hauteur de ces 18 000 euros sur les 50 000 euros. Elle ajoute que l'exécution du budget de l'an dernier est à 95 %, ce qui sera également indiqué dans le rapport d'activité.

Monsieur AUDEBERT estime qu'au regard de son expérience de 12 ans en tant que responsable de pôle et de 8 ans à la Direction Générale des Services, il connaît le fonctionnement des budgets. Il indique que les demandes de budgets supplémentaires ne sont pas rendues publiques et se traitent d'une structure à une autre. Toutefois, il exprime son inquiétude car il constate que depuis plusieurs années, des demandes de crédits substantielles viennent régulièrement s'ajouter aux dotations initiales.

Madame ROMANA dit qu'elle a du mal à comprendre le dialogue budgétaire. En tant qu'enseignante à l'UFR SEN, elle informe qu'elle n'a pas été suffisamment sollicitée pour exprimer les besoins pédagogiques. Selon elle, la demande devrait avant tout provenir des besoins des enseignants-chercheurs. Les personnels se contentent des ressources qui leur sont attribuées, ce qui explique selon elle l'absence de demandes spécifiques. Elle ajoute que par exemple, dans les salles de travaux pratiques de physique, les équipements sont désormais obsolètes. Elle interroge ainsi la méthode selon laquelle sont établies les sommes demandées par les UFR et suggère davantage de concertation horizontale et collective, au-delà de la verticalité selon elle, du dialogue de gestion.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe précise que des dialogues de gestion sont régulièrement menés avec la présidence ainsi qu'avec les doyens. Elle recommande à Madame

ROMANA de faire remonter ses interrogations au conseil de sa composante et d'en discuter avec la direction de son UFR de rattachement.

Elle invite les membres du conseil de pôle à se prononcer sur le budget initial prévisionnel 2026 du pôle Guadeloupe.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	11

Le budget initial 2026 du pôle Guadeloupe est approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

D. Affaires ressources humaines

1. Campagne ATER au titre de l'année universitaire 2026-2027

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente le tableau de la campagne ATER au titre de l'année universitaire 2026-2027. Elle précise que ce tableau a reçu un avis favorable du CSAS.

Madame ROMANA demande si le motif de la vacance peut être indiqué sur le tableau récapitulatif des postes. Elle souhaite également savoir si le renouvellement des ATER doit être soumis au conseil de pôle.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe répond que la demande de renouvellement est transmise directement au service des ressources humaines car elle ne nécessite pas de passer par l'ensemble de la procédure via Galaxie.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau relatif à la campagne ATER au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Le tableau relatif à la campagne ATER au titre de l'année universitaire 2026-2027 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

E. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe répond à la question de Monsieur AUDEBERT concernant les travaux dans la salle du conseil de l'administration générale. Elle précise que la possibilité de disposer d'une salle équipée pour la visioconférence permettant aux membres de participer en présentiel ou à distance sera étudiée.

S'agissant des comptes rendus des conseils de pôle, elle demande si la question de Monsieur

AUDEBERT porte sur le fait qu'il n'est pas précisé quand les membres participent en visioconférence ou en présentiel.

Monsieur AUDEBERT indique qu'il serait souhaitable d'ajouter au tableau en page 2 une précision entre parenthèses indiquant la participation des membres en visioconférence, ce qui constituerait un plus. Il souligne qu'actuellement, lui et Madame ROMANA se retrouvent souvent seuls en présentiel face aux étudiants, ce qui pose un problème.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe informe que les autres membres sont connectés.

Monsieur AUDEBERT dit que la participation actuelle est trop faible. Il indique qu'il souhaiterait voir plus de collègues en présentiel, d'autant qu'il s'agit d'un conseil de pôle. Il dit avoir connu des conseils de pôle pléthoriques et souligne que, dans la configuration actuelle, il se retrouve souvent face aux étudiants avec un ou deux collègues seulement, ce qu'il considère comme insuffisant.

Madame GENDREY rappelle que les étudiants présents sont des élus représentant un collègue important. Elle souligne que la visioconférence est utile et que les membres y participant sont effectivement présents et peuvent entendre l'ensemble des échanges. Elle précise que les affaires traitées concernent autant les élus étudiants et les étudiants que le personnel et ajoute que le propos de Monsieur AUDEBERT pourrait être mal interprété.

Madame ROMANA précise que la remarque de Monsieur AUDEBERT visait simplement à souligner le faible nombre de membres en présentiel et que son propos a pu être mal interprété par Madame GENDREY, ce qui n'était pas le sens de ses paroles. Elle ajoute que le distanciel manque de vie et que le présentiel reste préférable, tout en se disant heureuse de la présence des élus étudiants, qui représentent 80 % des usagers. Elle demande à Madame GENDREY de ne pas être susceptible car ce n'était pas le sens du propos.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe précise qu'il ne s'agit pas de susceptibilité. Elle rappelle que certains collègues suivent les séances à distance car venir en conseil représente un déplacement important, notamment pour les personnalités extérieures venant de Basse-Terre qui consacrent déjà du temps pour le conseil. Par exemple Monsieur HARAL, en déplacement au pôle Martinique, peut grâce à la visioconférence participer aux échanges. Elle rappelle que quelle que soit la modalité, distanciel ou présentiel, il est possible de débattre conformément aux statuts. Enfin, concernant le relevé de décisions, elle informe qu'un travail administratif conséquent est réalisé et que toutes les informations sont déjà indiquées.

Madame ROMANA indique que, comme partout en Guadeloupe, le campus est soumis à des tours d'eau, environ tous les deux jours. Elle dit qu'elle comprend que pour la citerne, une réflexion est en cours, mais que le quatrième étage du bâtiment de recherche rencontre des difficultés. En effet, même lorsque l'eau est disponible, le surpresseur fonctionne mal, ce qui empêche l'eau d'atteindre cet étage. Elle suggère qu'une intervention soit envisagée sur le surpresseur. Elle souligne également que dans le bâtiment de recherche, les besoins sanitaires sont critiques et que certains appareils ne fonctionnent pas sans eau, ce qui pose des problèmes pour les activités de recherche. Concernant les toilettes, leur fermeture en période de coupure d'eau est une bonne mesure mais elles restent parfois fermées même lorsque l'eau est rétablie, ce qui nécessiterait un ajustement. Elle conclut en soulignant que la situation est compliquée et nécessite une attention particulière.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe rappelle qu'elle avait indiqué par mail qu'une deuxième citerne sera installée à l'UFR santé et une autre à l'UFR SJE. Pour le bâtiment de recherche et le bâtiment TP DOSIP, deux entreprises sont déjà intervenues mais ont indiqué que l'installation d'une citerne n'était pas possible. Une troisième entreprise a été sollicitée pour réaliser un devis, afin d'équiper au moins le rez-de-chaussée si l'ensemble du bâtiment ne peut être couvert. Elle précise qu'elle suit minutieusement le dossier au quotidien, consciente que les conditions sont

difficiles. Pour le bâtiment de recherche, des collègues ont demandé la fermeture des sanitaires de certains étages. Les clés seront récupérées et mises à disposition des secrétaires de départements pour qu'elles puissent ouvrir et fermer les sanitaires selon l'alimentation en eau suivant la demande de certains départements.

Concernant le surpresseur, un agent du pôle vérifie quotidiennement son fonctionnement pour déterminer s'il faut le relancer. Par ailleurs, des bouteilles d'eau sont mises à disposition des agents d'entretien lorsque l'eau n'est pas disponible. Elle conclut que tout est mis en œuvre pour trouver un fonctionnement correct et adapté.

Madame ROMANA dit qu'elle n'est pas certaine que les secrétaires soient informées qu'elles doivent ouvrir et fermer les toilettes.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique que l'information concernant l'ouverture et la fermeture des toilettes n'a pas encore été communiquée. Elle précise qu'un département a signalé son souhait de fermer les toilettes. Le fonctionnement sera ensuite défini par chaque département ou laboratoire, et une communication sera faite ultérieurement pour informer l'ensemble des personnels concernés.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et lève la séance à 12h20.